

COMMUNE DE CILAOS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

AFFAIRE N° 9 :

**EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL -
EXERCICE 2023**

L'An deux mille vingt trois, le mercredi 12 avril à dix-sept heures dix, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni à la salle MOLLARET de Cilaos, après convocation, sous la présidence de *Monsieur Jacques TECHER, Maire*.

Le Maire certifie que :

Le nombre de membres
en exercice est de **29**

Le nombre de membres
présents est de **16**

Le nombre de
procuration est de **04**

La convocation a été en-
voyée le
05 avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques **TECHER** - Frédéric **SEGART** -
Annie **HOARAU** - Patrick **DRULA** - Alexandra **PAYET** - Laurent
BOYER - Fabienne **RIVIERE** - Pierre **TECHER** - Florence
MAILLOT - Jocelyn **RIVIERE** - Klébert **GONTHIER** - Eliette
DIJOUX - Patrick **TURPIN** - Laurent **DIJOUX** - Geneviève **TE-**
CHER - Bernard **BARET**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Laurence **DARIDE** représentée par Patrick **DRULA**
Eliane **ALBENGA** représentée par Frédéric **SEGART**
Maximin **PAYET** représenté par Fabienne **RIVIERE**
Cédric **ETHEVE** représenté par Pierre **TECHER**

ÉTAIENT ABSENTS : Denis **DIJOUX** - Elizabeth **ROCHE-**
FEUILLE - Linda **GRONDIN** - Paul Franco **TECHER** - Jeannick
PAYET - Marie Claudette **GRONDIN** - Gérard **DIJOUX** - Flo-
rence **PAYET** - Frédéric **FIGUIN**

LE MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annie **HOARAU**



AFFAIRE N° 9 : EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la nomenclature comptable M14.

Le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 15 mars dernier, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires destinées à donner les grandes "lignes" de l'élaboration du budget 2023 examiné ce jour.

D'autre part, lors du présent conseil les conseillers ont affecté les résultats de l'année dernière dans l'affaire n°7.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le budget primitif 2023 comprend donc les reports en investissement du précédent exercice avec les résultats afférents de chaque section, ainsi que des propositions nouvelles.

En cours d'année, l'inscription ou la réduction de crédits se feront par décision(s) modificative(s), sans qu'il n'y ait lieu de faire de budget supplémentaire.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente les chapitres des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Propositions BP 2023
011	Charges à caractère général	1 809 309,98	1 779 391,36
012	Charges du personnel	8 872 329,02	8 778 100,22
014	Atténuation de produits	6 264,00	6 264,00
65	Autres charges gestion courantes	1 287 848,53	1 085 073,00
66	Charges financières	117 385,45	117 968,00
67	Charges exceptionnelles	51 424,55	51 683,46
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		12 144 561,53	11 818 480,04
023	Virement à la section d'investissement		370 000,00
042	Opération ordre de transfert entre section	358 726,91	353 228,00
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 503 288,44	12 541 708,04

Les charges à caractères générales ont été évaluées en fonction d'une inflation à 5% qui impacte toutes les dépenses de fonctionnement que ce soit au niveau des fluides (eau, électricité, gaz) mais aussi des cantines scolaires avec des denrées de plus en plus chères, les réparations de nos véhicules, etc.

Nous nous attacherons donc à contenir nos charges au mieux sans que les services et les prestations de la Commune se dégradent.

Les principaux postes de dépenses figurent dans le tableau ci-après.

On y retrouve les achats de matériaux mis en œuvre par la régie pour la réfection des rues et bien entendu l'extension de la mairie notamment qui ont été globalisés au compte 605 et représentent environ 40% du montant des travaux en régie.

	C.A. 2022	Propositions BP 2023
6068 - Autres matières et fournitures	378 748,84	300 686
60623 - Alimentation	225 875,94	237 170
60612 - Énergie - Électricité	140 834,92	147 877
6232 - Fêtes et cérémonies	111 751,43	117 339
60622 - Carburants	111 296,93	116 862
60633 - Fournitures de voirie	108 929,22	114 376
6288 - Autres services extérieurs	96 542,24	101 369

Les dépenses de personnel, pèsent toujours de manière importante et représentent près de 73% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il faut rappeler à ce propos que l'étude qui a été menée sur le plan organisationnel en 2022 a conduit à notamment :

- prévoir des recrutements au niveau de l'encadrement ;
- anticiper sur les nombreux départs en retraite ;
- s'attacher à préparer l'application du RIFSEEP dans les meilleurs délais.

Nous devons donc faire face aux départs des agents dont certains devront être remplacés comme à la DAF, à la RH, la police municipale.

D'autre part, si la Commune veut pouvoir dégager des marges de manœuvre pour financer ses investissements et obtenir une participation des banques, nous devons démontrer notre maîtrise du chapitre 012 des dépenses de personnel en 2023 mais aussi dans les années à venir.

S'ajoute la difficulté de la baisse des quotas de contrats aidés et, en même temps, la diminution du taux de prise en charge par l'État.

Le **chapitre 65** enregistre les autres dépenses de gestion courante avec pour les plus significatives :

- les indemnités des élus pour 105 000 €
- le contingent du SDIS pour un peu plus de 175 173 € ;
- les subventions aux associations 100 000 € ;
- pour le budget du CCAS : 590 000 € ;
- pour la caisse des écoles : 60 000 € ;

Le **chapitre 66** inclus pour l'essentiel les charges d'intérêt pour la vingtaine de contrats gérés par la commune qui représentent au 31/12/2023 7,7 M € en nominal mais, au 31/12/2022, 4,1 M € de capital restant à devoir.

Exercice	Encours 31/12/2023	Annuité	Intérêts	Amortissement capital	ICNE	Encours 31/12
2022	4 093 405.50	525 941.65	112 559.83	413 381.82	53 227.68	3 680 023.73

Le **chapitre 67** « charges exceptionnelles » comprend :

- des aides aux écoles pour des voyages ;
- les intérêts moratoires prévus dans les marchés ;
- une subvention exceptionnelle au budget des pompes funèbres.

Cette année nous ne devrions pas avoir à prévoir des mises en non valeur de créances que la Commune détenait sur des personnes privées et publiques.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent essentiellement des dotations servies par l'État et les autres collectivités comme le montre le tableau suivant :

Chapitre	Libellé	C.A. 2022	Propositions BP 2023
013	Atténuations de charges	79 779,76	6 000,00
70	Produits services, domaine et vente divers	76 274,09	88 371,95
73	Impôts et taxes	8 897 372,81	9 039 510,66
74	Dotations et participations	2 604 945,50	2 325 031,21
75	Autres produits de gestion courante	31 783,40	31 000,00
76	Produits financiers	9,83	
77	Produits exceptionnels	2 368,34	
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		11 692 533,73	11 489 913,82
042	Opération ordre de transfert entre sections	927 621,61	554 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		497 794,22
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 620 155,34	12 541 708,04

Les atténuations de charges (**chapitre 013**) sont constituées des remboursements par la CGSS notamment sous forme d'indemnités journalières.

Le **chapitre 70** enregistre les produits que la Commune fait payer dans le cadre des tarifications votées par le Conseil municipal : repas des cantines, vente de produits de broderie, recettes de manifestations sportives et la piscine, ...

Le **chapitre 72** est dédié aux travaux en régie.

Le **chapitre 73** est détaillé dans le tableau suivant avec un poids toujours prépondérant de l'octroi de mer pour 5,2 M €.

La fiscalité a encore évolué avec la réforme de la taxe d'habitation mais malgré tout est en hausse par rapport à l'année dernière.

	C.A. 2022	Propositions BP 2023	Évolution 2023/2022
C. 7373 - Octroi Mer	5 213 670,72	5 368 859,66	-0 %
C. 7311 - Contributions directes	2 266 733,00	2 263 086,00	7 %
C. 7372 - Taxes sur les carburants	1 028 375,67	1 015 568,00	-0 %
C. 73211 - Attribution de compensation	79 722,00	83 802,00	5 %

Le **chapitre 74** regroupe les dotations perçues par la commune de CILAOS avec pour les principales :

- la prise en charge par l'Etat d'une partie des contrats aidés
- La Dotation d'Aménagement des Communes et des circonscriptions territoriales d'Outre-Mer (DACOM) qui devrait être encore cette année en augmentation ;
- La DGF qui comporte une part forfaitaire pour 554 559 € et la dotation d'aménagement pour 705.528 €.

RRF (en K€)	C.A. 2022	Propositions BP 2023	Évolution 2023/2022
7411 - DGF	521 367,00	524 559,00	1 %
74125 - DACOM	657 832,00	705 528,00	7 %
74718 - Participation ETAT contrats aidés	1 201 961,59	867 937,00	-28 %
74834 - Compensations fiscales TF	79 722,00	83 802,00	5 %

Le **chapitre 75** a été évalué à 31 000 € avec les recettes :

- des revenus des immeubles (locations marché couvert)
- des compensations de La Poste pour l'utilisation du local à Palmiste Rouge de 14509,32 €.

Le **chapitre 77** concerne des produits exceptionnels que nous n'avons pas budgétés pour des raisons de sincérité puisque, par définition, ces recettes ne sont pas récurrentes.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après présente le détail par chapitre des dépenses d'investissement :

Chapitre	Dépenses investissements	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BP 2023	Propositions nouvelles BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves			
16	Emprunts et dettes assimilées		413 381,82	413 381,82
20	Immobilisations incorporelles	112 981,04		112 981,04
21	Immobilisations corporelles	347 443,44	106 193,12	453 636,56
23	Immobilisations en cours	1 738 658,08	3 475 392,75	5 214 050,84
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immo. Financières			
	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 199 082,57	3 994 967,69	6 194 050,26
040	Opération ordre de transfert entre section		554 000	554 000
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 199 082,57	4 548 967,68	6 748 050,26

Les travaux, y compris la maîtrise d'œuvre, faits par la Commune sont enregistrés au **chapitre 23** pour un montant total de 500 000 €.

Les travaux en régie, imputés au **chapitre 040 - compte 722** sont des opérations d'ordre budgétaire. Ils ont été valorisées, avec notamment :

- la réhabilitation de la mairie ;
- la construction de la maison de veillée.

Les **recettes d'investissement** globalisent un montant de 6 748 050,26 € que l'on retrouve dans le comparatif ci-après :

	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BP 2023	Propositions nouvelles BP 2023
CHAPITRE 024 - produits des cessions			
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers		358 670,05	358 670,05
CHAPITRE 13 -Subventions	1 382 950,62	2 803 648,79	4 186 599,41
CHAPITRE 16 -Emprunts			
CHAPITRE 26 -Autres immobilisations financières			
Total RRI (a)	1 382 950,62	3 162 318,84	4 545 269,46
CHAPITRE 021 - Virement à la section d'investissement		370 000,00	370 000,00
CHAPITRE 040 - Opération ordre de transfert entre section		353 228,00	353 228,00
Total des recettes d'investissement d'ordre (b)		723 228,00	723 228,00
Total des recettes d'investissement hors résultat reporté (a)+(b)	1 382 950,62	3 885 546,84	5 268 497,46
001 - Résultat reporté		1 479 552,80	1 479 552,80
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 382 950,62	3 885 546,84	6 748 050,26

Le **chapitre 10** des dotations comprend pour un montant total de 358 670,05 € avec :

Compte 10222	FCTVA	121 866.64 €
Compte 10226	Taxe d'aménagement	68 133.36 €
Compte 10228	FRDE, Autres	168 670.05 €

Au **chapitre 13** nous avons les subventions qui sont octroyées partenaires financiers avec plus de la moitié provenant des fonds européens gérés par la Région REACT UE comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Subventions État et établissements nationaux	427 929,33	10 %
Subventions Régions/ REACT UE	3 271 803,72	78 %
Subventions Départements	450 000,00	11 %
Subventions CIVIS	36 866,36	1 %
TOTAL	4 186 599,41	

Les opérations d'ordre budgétaires sont ventilées de la manière suivante :

- **chapitre 040**, avec les amortissements des immobilisations, pour 353 228 € ;
- **chapitre 021** pour 370 000 € de virement de la section de fonctionnement.

Le résultat reporté de 2022 qui a fait l'objet d'une délibération précédent ce jour est repris au compte 001 en recettes pour 1 479 552,80 €.

Après avoir présenté et discuté le budget, chapitre par chapitre, article par article :

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- ☞ **D'approuver** les crédits au budget primitif de l'exercice 2023 ;
- ☞ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

**POUR EXTRAIT
LE MAIRE**



Identifiant : 974-219740248- 20230412-9_12042023-DE

Numéro d'acte : 8924938

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le : 25 avril 2023